

EXAMEN TAXI / VTC – Département 44

Épreuve d'admission (pratique)

28 ET 29 NOVEMBRE 2024

Liste des candidats admis

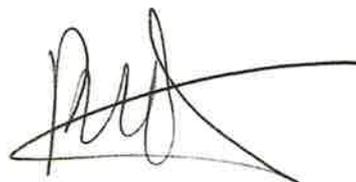
Dans le cadre du règlement européen sur la protection des données personnelles (RGPD), la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de Région des Pays de la Loire ne publie plus vos données personnelles. Vous êtes, de ce fait, identifié(e) grâce à votre n° d'inscription attribué par la plateforme EVALBOX lors de votre inscription.

« EN AUCUN CAS, IL NE PEUT Y AVOIR D'ERREUR DANS L'ORDRE DES CHIFFRES »

Examen TAXI

N° de dossier Evalbox
487245
487301
487063
487110
487130
489151
489185
487072
487068
455271PE1
224855
487092
487285
487287
487199

Le Président de la Chambre de Métiers
et de l'Artisanat de niveau
départemental Loire-Atlantique



Frédéric BRANGEON

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté · Égalité · Fraternité

CHAMBRE DE MÉTIERS ET DE L'ARTISANAT DE RÉGION DES PAYS DE LA LOIRE

6 boulevard des Pâtreaux - 44980 SAINTE-LUCE-SUR-LOIRE - ☎ 02 51 13 31 31 - 📠 02 51 13 31 30 - accueil@artisanatpaysdelaloire.fr - artisanatpaysdelaloire.fr

SIRET : 130 020 688 00011

Décret n° 2004-1164 du 2 novembre 2004

